

## Abus de faiblesse sur malade alzheimer

## Par louis28, le 03/02/2015 à 13:43

Bonjour,

Je suis le tuteur de ma mère ayant la maladie d'alzheimer.

Son auxiliaire de vie m'a signalé le problème suivant:

Son employeur lui a demandé pendant plusieurs jours de faire signer à ma mère ses feuilles de présence attestant du nombre d'heure effectué. Elle a téléphoné devant moi a son employeur (coordinatrice sociale) qui lui a confirmé que ma mère pouvait signer! exemple: lundi 10H30 12H30 signature de ma mère. (J'ai la feuille)

Une autre fois, cette même coordinatrice a voulu vérifier auprès de ma mère si l'auxiliaire de vie était bien venue deux heures! Ma mère n'a aucune mémoire immédiate! Elle ne peut rien confirmer ni infirmer!

Normalement l'auxiliaire de vie pointe avec le telephone fixe du domicile de ma mère mais leur logiciel est très souvent défectueux.

Je suis réellement choqué que l'on puisse procéder de la sorte. N'est ce pas un abus de faiblesse?

Où est l'éthique de cette entreprise d'aide à domicile?

Avant de me séparer de ce service d'aide à domicile je veux "marquer le coup"! Je voudrais porter plainte pour abus de faiblesse.

Est possible?